

Lycée Philibert Dessaignes

BP 20 719

41007 BLOIS CEDEX

Tel : 02.54.55.53.00

Après 18h : 02 54 55 53 16

Mail internat : ce.0410002einternat@orleans-tours.fr

L'abécédaire de l'INTERNAT... mode d'emploi



LA VIE QUOTIDIENNE

page 3



ENTREES, SORTIES ET ABSENCES

page 8



LE TRAVAIL

page 9



LES ACTIVITES

page 9

Bienvenue à l'internat du Lycée Philibert Dessaignes.

L'internat est un service annexe mis à la disposition des familles et des élèves.

Il permet aux élèves qui sont éloignés du lycée de poursuivre leurs études, et ceux-ci doivent y trouver un climat favorable à leur réussite scolaire et à leur épanouissement.

Cela suppose une organisation de vie collective à laquelle chacun se doit d'adhérer.

Tel est le but de cet abécédaire qui est un mode d'emploi du règlement intérieur du lycée Dessaignes restant applicable à tout instant.

Afin d'être plus à l'aise à l'internat, nous vous proposons ce règlement sous forme de guide.

Pour mieux vous repérer, ce guide est composé de quatre rubriques distinctes :



LA VIE QUOTIDIENNE

Accès aux dortoirs

Seuls les internes sont autorisés à pénétrer dans les locaux de l'internat. Permettre l'accès à des personnes non autorisées serait considéré comme une intrusion et sanctionné à ce titre. L'accès aux dortoirs des filles est strictement interdit aux garçons et inversement, l'accès à celui des garçons est strictement interdit aux filles.

Agents

Les agents d'entretien et de service font partie intégrante de la communauté éducative. Ils passent régulièrement dans les chambres afin de les entretenir. **Pour leur faciliter la tâche et respecter leur travail, veillez quotidiennement à la propreté et au rangement de votre chambre.**

Alarmes

Afin d'assurer votre sécurité, un système d'alarme anti incendie est installé à l'internat. Les chambres sont équipées de détecteurs de fumées et les couloirs, d'issues de secours. Toute manipulation intempestive de ces installations peut nuire gravement à la sécurité de tous.

Il existe aussi une alarme anti intrusion à laquelle sont reliées toutes les portes donnant sur l'extérieur.

Alcool et produits illicites

L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées et de toutes substances illicites sont formellement interdites à l'internat.

Argent et objets de valeurs

Les règles de sécurité élémentaires s'imposent : mise sous clefs des effets personnels et vigilance.

Il est vivement déconseillé d'apporter au lycée des objets de valeur ainsi que de grosses sommes d'argent.

En cas de vol, l'établissement ne saurait être tenu pour responsable.

Toute transaction dans le cadre de l'internat est interdite.

Appareils électriques

Pour des raisons évidentes de sécurité, tout appareil électrique produisant de la chaleur (chauffage, cafetière, bouilloire) est interdit.

Bagagerie

Une salle est utilisée pour stocker vos bagages selon des horaires préétablis : rubrique « horaires » : salle télé dortoir 11/12 pour les filles et bagagerie bâtiment N pour les garçons.

Afin d'assurer la sécurité de vos biens, nous vous demandons de marquer vos bagages à votre nom.

Bâtiments

Une des particularités de cet internat est qu'il se situe au cœur du quartier. Il paraît important à chaque instant de ne pas oublier cet état de fait en respectant le voisinage. Par ailleurs, il est intégré dans la cité scolaire (Lycée Delaunay et Lycée Dessaignes) et **l'espace de détente et de promenade qui lui est réservé se limite à la grande cour du lycée Dessaignes entre le bâtiment N et le bâtiment G.**

Chambres

L'entretien général des chambres est assuré par les agents d'entretien. Néanmoins, chaque matin, avant de quitter la chambre,

vous devez faire votre lit, ranger votre chambre.

Aucun objet ne doit entraver le nettoyage de la chambre. Le lundi soir les valises doivent être vidées et rangées dans les placards.

La veille des vacances tous les objets personnels doivent être rangés dans les armoires, les bureaux et tables de nuit entièrement dégagés.

Les Assistants d'Education sont chargés de veiller au respect scrupuleux de l'entretien des chambres.

Coordonnées

La famille doit **veiller à communiquer aux CPE tout changement de situation** (adresse, téléphone, responsable légal...)

Correspondant :

Il s'agit d'une personne domiciliée à Blois ou ses environs proches, susceptible d'accueillir votre enfant si l'internat devait fermer en cas de force majeure.

Couloirs

Jusqu'à 21h15, les internes filles/garçons sont autorisés à se déplacer pour se rendre en salle commune située au deuxième étage. Il est cependant interdit de stationner dans les couloirs et les escaliers.

A partir de 21h30, le calme doit régner dans les dortoirs. Chacun regagnera sa chambre et veillera dès cette heure à respecter le repos de ses camarades.

C.P.E

Les Conseillers principaux d'Education gèrent l'internat.

Leurs missions ne se limitent pas seulement à faire respecter les règles de vie à l'internat. Ils sont les interlocuteurs privilégiés chaque fois qu'il s'agit de l'organisation et du déroulement de la vie quotidienne.

Leur objectif rejoint celui des autres membres du personnel du lycée : placer les élèves dans les meilleures conditions de vie individuelle et d'épanouissement personnel. Ils sont assistés par les assistantes et assistants d'éducation qui sont au contact direct des élèves et qui à ce titre peuvent se faire l'écho de leurs difficultés auprès des CPE qui sont à même de les aider.

Décorations

Vous pouvez décorer votre chambre à votre convenance en utilisant uniquement les panneaux de liège, dans la mesure où affiches et photographies respectent la décence exigée dans un lieu public.

Délégués d'internat

Au même titre qu'un délégué de classe, vous élirez deux délégués d'internat.

Ils feront le relais avec l'administration du lycée et pourront, par exemple, participer à l'élaboration des menus, l'organisation des moments d'animations à l'internat, faire des propositions à même d'améliorer la vie des internes.

Horaires

	OUVERTURE DORTOIRS	OUVERTURE « BAGAGERIE »* 11/12 et bât N
LUNDI	17h00	7h30 – 8h15
MARDI	17H00	
MERCREDI	12h30	
JEUDI	17H00	
VENDREDI		Horaires affichés en début d'année

7h00-7h45 : petit déjeuner.

18h40 – 19h10 : service du repas selon l'ordre de passage prévu pour chaque dortoir.

19h40 : sortie du self.

19h45 – 20h45 : étude obligatoire du lundi au jeudi.

21h15 : Présence obligatoire et définitive des élèves dans leur dortoir respectif.

21h30 : fermeture des portes des dortoirs pour la nuit.

22h00 : heure du coucher (à l'exception des élèves en salle télé autorisés à visionner la fin de la programmation du début de soirée.)

Infirmierie

Deux infirmières sont de permanence à tour de rôle chaque soir jusqu'à 21h00. Au-delà de 21h00, seules les urgences sont prises en charge.

Leur rôle : suivi et accompagnement, accueil et écoute, soins, prévention des conduites à risque.

Tous les médicaments doivent être déposés à l'infirmierie accompagnés, s'il y a prescription médicale, d'une photocopie de l'ordonnance, que ce soit pour un traitement suivi ou pour une continuation d'un traitement pour une indisposition passagère.

L'infirmière seule est habilitée à prévenir la famille d'un ou d'une interne malade et autoriser son départ du lycée. En son absence, la décision incombe au CPE de service.

Au cas où la famille serait directement contactée par l'élève, elle est invitée à s'informer téléphoniquement auprès de l'infirmierie ou du bureau vie scolaire avant de se déplacer.

Issues de secours

En dehors des alertes incendies ces issues sont strictement interdites d'accès (elles sont d'ailleurs reliées à l'alarme).

En cas d'alerte incendie, les internes doivent évacuer le bâtiment en respectant les consignes de sécurité affichées dans les dortoirs et le fléchage en place.

Ils doivent se munir de la couverture de survie demandée au trousseau et se chauffer !

Multimédias

En dehors des heures d'étude, l'utilisation des appareils audio individuels est autorisée dans la chambre dans la mesure où le volume ne perturbe pas le travail de vos camarades de chambre et jusqu'à 21h30 maximum.

L'utilisation des ordinateurs portables doit être exclusivement réservée au travail scolaire.

L'utilisation de tout matériel électronique est interdite à partir de 21h30.

Panier repas

Lorsque, pour une raison valable, vous ne pouvez pas assister au **repas du soir**, vous avez la possibilité de demander un repas froid. Pour ce faire, vous devez présenter une demande écrite de vos parents au CPE référent internat qui évaluera la recevabilité de votre motif. Cette demande devra être soumise au CPE le plus tôt possible et au moins la veille.

Pour les repas du midi, sauf exception (stagiaires), seules les sorties pédagogiques donneront lieu à la délivrance d'un repas froid à la demande exclusive des enseignants organisateurs.

Pointages

18h00 : premier pointage dans les dortoirs.

A l'issue de ce premier pointage, il est formellement interdit aux internes de ressortir de l'internat sauf pour les activités sportives encadrées.

19h45 – 20h45 : Etude obligatoire et deuxième pointage

21h30 : troisième pointage

La ponctualité est de rigueur, en cas de retard vous vous exposez à des punitions.

Respect des biens

Chaque interne est responsable du mobilier, de la literie et du matériel mis à sa disposition. **Ils ne doivent pas être déplacés.** Volontaires ou non, les dégradations devront être réparées financièrement par les familles des élèves responsables.

Il va de soi que les parties communes de l'internat sont de la responsabilité de chacun.

Respect des personnes

Toute vie en collectivité implique outre le respect d'autrui, une certaine tolérance à l'égard de tous les membres de cette communauté et une solidarité entre élèves.

Plus que tout, le sommeil des autres est à respecter et les incivilités nocturnes seront sanctionnées.

Restauration

En tant qu'interne, vous prenez tous vos repas au lycée et à ce titre vous avez l'obligation de vous rendre au self à chaque repas munis de votre badge. L'introduction de nourriture (autre que les paniers repas), est interdite dans les dortoirs.

L'introduction de nourriture et de boisson est interdite dans le self sauf autorisation.

Il est rappelé que l'usage du portable et les écouteurs sont interdits dans le self.

Salles de bain

Ces espaces communs doivent rester propres. Vous veillerez à ne pas y laisser vos affaires personnelles afin de faciliter le nettoyage par les agents et à ouvrir les fenêtres en fin d'utilisation afin d'aérer. Par respect pour le repos des autres **vous veillerez à prendre votre douche avant 21h30 ou après 6h45.**

Punitions et sanctions

Ce « mode d'emploi » est une approche des règles de vie à respecter à l'internat. **Le règlement intérieur du lycée Dessaignes s'applique bien évidemment à l'internat.** Son non-respect entraînera inévitablement des punitions ou des sanctions qui peuvent, suivant la gravité de l'acte, aller de l'avertissement verbal jusqu'à l'exclusion définitive de l'internat. D'une manière générale, les retenues ont lieu le mercredi après-midi.

Les Assistants d'Education

Sous l'autorité des C.P.E, les Assistants d'éducation sont chargés de faire respecter les règles de vie à l'internat. **Chaque dortoir est placé sous la responsabilité d'un(e) assistant(e) d'éducation qui peut être amené(e) à entrer dans les chambres à tout moment.** S'ils le jugent nécessaire, les surveillants peuvent exiger que les portes de chambres restent ouvertes.

Les AED sont aussi à votre écoute et en cas de problème, ils/elles sont les premières personnes à qui vous pouvez vous adresser.

Tabac

L'internat du lycée Dessaignes est non fumeur.

Comme dans tous les lieux publics, il est interdit de fumer au sein de l'établissement et en l'occurrence à l'internat.

Téléphones portables

Les téléphones portables sont **tolérés** à l'internat dans la mesure où l'utilisation n'est pas abusive et gênante pour les autres. **En revanche, leur utilisation est rigoureusement interdite lors des repas et des études.**

En tout état de cause, par respect du repos de vos camarades, ils devront être éteints à partir de 21h30.

Trousseau :

Les internes devront impérativement être munies du matériel suivant :

- ☞ Une paire de draps (lit individuel)
- ☞ Un oreiller et taie d'oreiller
- ☞ **Une alèse**
- ☞ Une couverture ou couette.
- ☞ **Une couverture de survie pour l'évacuation en cas d'incendie.**
- ☞ Nécessaire et serviettes de toilette.
- ☞ Un cadenas (deux clés par cadenas).
- ☞ Des cintres.

N.B. : pour des raisons d'hygiène les sacs de couchage et duvet sont interdits.



Entrées, sorties

Lundi

En arrivant le lundi vous avez la possibilité de déposer vos sacs à la bagagerie.

Les horaires seront communiqués en début d'année.

Mercredi

L'internat est ouvert le mercredi après midi à partir de 12h30.

A l'exception des internes dont les familles ont spécifié par écrit l'interdiction de sortie et qui doivent être présents à l'internat, tous les internes sont autorisés à sortir.

Vous devez impérativement être à l'heure pour le pointage de 18h00.

Attention, toute absence devra avoir fait l'objet d'une demande écrite préalable cf. rubrique « Absences ».

En cas de retard, cette autorisation pourrait ne plus être accordée pour une certaine durée.

Vendredi

Assurez-vous, le vendredi matin, de laisser votre chambre en état avant de partir.

Vous devez déposer vos bagages à la bagagerie.

Petits congés

A la veille de chaque période de vacances, vous veillerez à défaire votre lit et à emporter votre linge sale.

Vous rangerez vos couettes et oreillers dans vos placards.

Absences :

L'inscription à l'internat suppose une présence régulière. Les absences doivent donc avoir un caractère exceptionnel.

Toute **absence prévisible** de l'internat doit être signalée par courrier ou mail avant 18h.

En cas **d'absence imprévue**, les parents doivent obligatoirement **prévenir la Vie Scolaire du lycée Dessaignes**

tél 02.54.55.53.00 le plus rapidement possible.

Après 18h15 vous pouvez contacter le bureau de l'internat au 02 54 55 53 16.

**L'absence devra être confirmée par mail
Ce.0410002einternat@ac-orleans-tours.fr**

Sorties régulières

Si vous pratiquez régulièrement une activité culturelle ou sportive, une autorisation de sortie à l'année pourra être accordée sur demande écrite des parents. **Attention, l'horaire de retour à l'internat ne pourra excéder 21h15.**

Ces sorties ne pourront excéder deux soirs par semaine.

Sorties exceptionnelles :

En dehors des sorties régulières, toute sortie exceptionnelle fera l'objet d'une demande écrite des parents ou de l'élève majeure qui sera soumise à l'accord préalable des CPE, rubrique « Absences »

Vous devrez **impérativement** être de **retour avant 21h15.**

Stages en entreprises

internes du lycée Delaunay

En période de stage les internes sont, par défaut, considérés comme absents de l'internat. Si le stage est prévu sur Blois et nécessite l'hébergement à l'internat, il est impératif que la famille en informe par écrit/mail le CPE référent de l'internat et communique les horaires de stage.

Ces horaires doivent être compatibles avec le fonctionnement de l'internat.



Le travail

Après les cours :

A partir de 18h00 et jusqu'au moment du repas, **les internes sont libres, dans le dortoir**, d'organiser leur temps, comme ils l'entendent : détente ou travail personnel.

Le temps d'étude :

De 19h45 à 20h45 :

Vous êtes dans votre chambre, installé(e) à votre bureau.

Pendant ce temps d'étude, les portables et les écouteurs sont interdits.

Ce temps de travail doit être calme pour permettre à chacun de se concentrer.

Les portes des chambres resteront ouvertes afin d'assurer le calme général.

Travail collectif

En cas de besoin et à la demande, **une salle peut être mise à disposition des internes** qui ont des travaux collectifs à effectuer : exposés, devoirs maison etc ...

Il est important de rappeler combien ce temps de travail personnel est indispensable et complémentaire à l'apport des cours. De sa qualité dépend la réussite de chacun.



Les activités

Activités sportives, culturelles, ludiques :

Certaines activités pourront être proposées aux internes soit dans le cadre de l'UNSS, soit à l'initiative des personnels volontaires.

Animation :

A l'initiative des élèves et étudiants des événements festifs peuvent être organisés. Outre leur caractère «récréatif», ils visent à impliquer les internes dans l'organisation d'un événement exclusivement réservé à leur attention et à renforcer la cohésion du groupe.

Salle commune :

Située au deuxième étage, équipée d'un babyfoot c'est un espace convivial qui permet aux internes de se retrouver le soir et le mercredi après-midi.

Salles informatiques

Elles sont accessibles avant le repas et après l'étude, jusqu'à 21h15 ainsi que le mercredi après-midi. La priorité d'accès aux postes est donnée aux internes ayant des recherches documentaires à effectuer pour leur travail scolaire.

Télévision La télévision est en accès libre tous les soirs après l'étude jusqu'à la fin du premier programme de la soirée.